

**DIRECTIVE ADMINISTRATIVE**

En vigueur le : 9 septembre 1998

Domaine : ADMINISTRATION

POLITIQUE : **Cérémonies protocolaires**

Révisée le : 4 mai 2011

---

## **BÉNÉDICTION ET OUVERTURE OFFICIELLE D'UNE ÉCOLE**

### **HORAIRE :**

La bénédiction et l'ouverture officielle d'une école devraient se faire au cours des trois premiers mois de son intégration par les élèves.

### **Les invités seront les suivants :**

#### **Du Conseil :**

- La présidence du Conseil et les conseillères et conseillers scolaires
- Les autres conseillères et conseillers scolaires en fonction au moment de l'approbation de l'école La direction de l'éducation et les membres du conseil d'administration
- Les directions et directions adjointes de la famille des écoles

#### **De la paroisse :**

- Tous les membres de l'équipe de pastorale

#### **Du gouvernement local :**

- Tous les maires ou leurs délégués des municipalités se rattachant au territoire desservi par l'école
- Tous les députés au parlement fédéral et provincial des circonscriptions se rattachant au territoire desservi par l'école.

#### **De l'équipe de construction :**

- Les architectes
- L'entrepreneur général

#### **De la communauté**

- Tous les membres de la communauté scolaire et leur famille

#### **Du ministère de l'Éducation et de la Formation**

- L'agent ou l'agent(e) du bureau de district ou son délégué

Il est entendu que les bénédictions des écoles doivent être axées sur la communauté. On

devrait y inviter des représentantes et des représentants de la municipalité, mais celles-ci et ceux-ci devraient offrir leurs salutations seulement, permettant ainsi de mettre davantage d'accent sur la communauté locale. Les représentantes et représentants de la communauté de l'école du quartier, y compris les conseillères et les conseillers scolaires de la région, sont invités à faire un discours.

### LES MEMBRES DE LA TRIBUNE

- La direction et la direction adjointe
- La présidence du Conseil et le conseiller ou la conseillère scolaire de la région
- La direction de l'éducation ou son délégué
- La surintendance de la famille d'écoles
- Le prêtre ou le célébrant
- Un membre du personnel enseignant
- Une représentante ou un représentant du comité de parents
- Un ou une élève

#### REMARQUE :

Les autres invités d'importance sont assis à la première rangée

#### **Seront invités à prononcer un discours (dans l'ordre donné) :**

- La direction
- Le président ou la présidente du Conseil
- Le conseiller ou la conseillère scolaire de la région
- La direction de l'éducation ou son/sa délégué(e)
- La surintendance de la famille d'écoles Le prêtre ou le célébrant
- Un membre du personnel enseignant
- Une représentante ou un représentant du comité de parents
- Une ou un élève

### PRÉSENTATION

On doit présenter toutes les conseillères et tous les conseillers scolaires présents, les agentes et agents de supervision, les politiciens locaux et tout autre notable présent.

### LE PROGRAMME

- L'hymne national (à l'ouverture et à la clôture)
- La prière d'ouverture et les commentaires du prêtre
- Le discours de bienvenue - commentaires et présentation des invités de la tribune et des autres dignitaires Les orateurs
- La bénédiction - célébrant
- Le spectacle monté par les élèves
- Les commentaires de clôture - maître de cérémonie Les rafraîchissements
- Entrée libre
- Les remerciements aux partenaires du projet (inclure aussi dans le programme écrit s'il y a lieu)